

## FINALES DÉPARTEMENTALES DE RUGBY DIMANCHE 24 MARS 2024 STADE ANTOINE BÉGUÈRE

La Ville de Lourdes reçoit dimanche 24 mars 2024 les Finales Départementales de Rugby au stade Antoine Béguère. Compte tenu de l'affluence attendue, des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité de tous. Les conditions de circulation et de stationnement vont donc être modifiées comme suit :

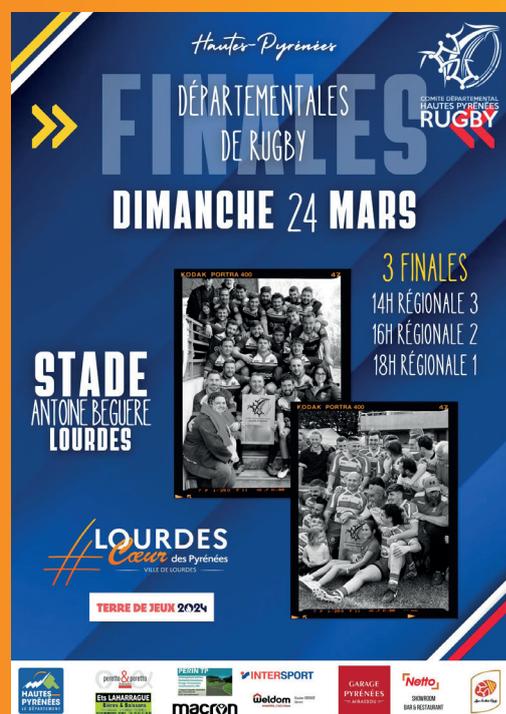
### STATIONNEMENT

Le dimanche 24 mars 2024, de 12 h jusqu'à 21 h, le stationnement en épi est autorisé, à titre exceptionnel, sur la voie de droite de la bretelle de Vizens (D 937) dans le sens avenue Jean Prat - passage à niveau 182.

Le dimanche 24 mars 2024, de 12 h jusqu'à 22 h, le stationnement sur le parking du Palais des Sports François Abadie, entre le stade Antoine Béguère et le logement du concierge est réservé au stationnement des bus des équipes sportives, aux véhicules PMR ainsi qu'aux véhicules des VIP.

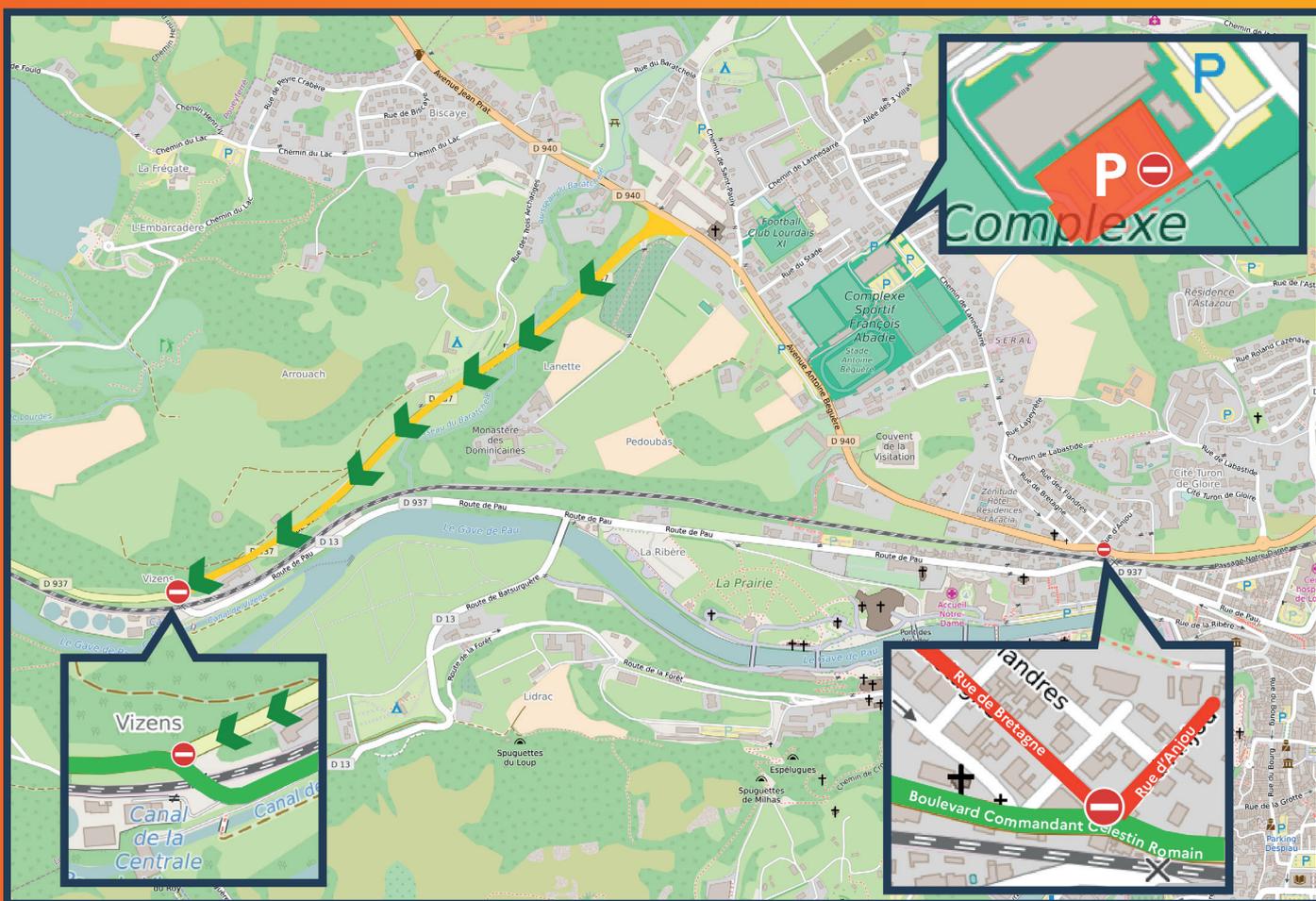
### CIRCULATION

Le dimanche 24 mars 2024, de 11 h jusqu'à 22 h, un sens unique de circulation est instauré sur la bretelle de Vizens (D 937) dans le sens, cimetière Bon Pasteur - passage à niveau 182.



Le dimanche 24 mars 2024, de 11 h jusqu'à 22 h, la circulation sera fermée au croisement du boulevard Commandant Célestin Romain avec la rue de Bretagne et de la rue d'Anjou.

Seuls les riverains demeurant Rue d'Anjou, pourront circuler dans le sens boulevard Commandant Célestin Romain vers Rue d'Anjou.



En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

Retrouvez l'arrêté municipal  
dans son intégralité sur [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)